



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Rapport en question n° 1

Contribuer à la politique par l'analyse de la recherche courante

Participation aux études postsecondaires en Ontario

Ken Norrie et Sylvia Lin
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
Le 19 novembre 2009

Publié par le :

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402

Toronto (Ontario) Canada

M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893

Télécopieur : 416 212-3899

Web : www.heqco.ca

Courriel : info@heqco.ca

Citer le présent document de la façon suivante :

Norrie, K., et S. Lin. 2009. *Participation aux études postsecondaires en Ontario*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.



Les opinions exprimées dans ce document de recherche sont celles des auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue ni les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres organismes qui auraient pu soutenir financièrement ou autrement la réalisation de ce projet.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009

ISBN 978-1-4435-1445-3

Introduction

Le gouvernement de l'Ontario élabore une nouvelle stratégie pour le système de l'éducation postsecondaire afin que la province puisse soutenir la concurrence et connaître la prospérité dans une économie mondiale axée sur le savoir. L'éducation postsecondaire est un élément clé de cette stratégie, car elle représente le principal moyen d'accroître le capital humain dans la société. La place que nous occuperons dans la nouvelle économie dépendra de notre bassin de capital humain¹.

L'Ontario disposera-t-il donc du capital humain dont il aura besoin pour soutenir la concurrence dans la nouvelle économie? La plus grande partie du capital humain de la province pour les dix prochaines années est déjà acquise, comme en témoigne le niveau de scolarité de la population actuelle. Le reste reposera sur le niveau de scolarité postsecondaire des nouveaux arrivants sur le marché du travail². Cette hausse de la main-d'œuvre reposera à son tour sur la proportion d'élèves ontariens du palier secondaire qui suivront un ou plusieurs programmes d'études postsecondaires ainsi que sur la scolarité des immigrants et des habitants des autres provinces et des territoires qui s'installeront en Ontario.

Dans *Rapport d'étude et programme de recherche – deuxième publication annuelle* (2009), le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur trace un portrait du niveau de scolarité et des taux de participation et d'achèvement au palier postsecondaire. Il se dit relativement optimiste quant à la possibilité que la province dispose du capital humain nécessaire pour soutenir la concurrence dans la nouvelle économie. Le niveau de scolarité et le taux de participation aux études postsecondaires se comparent favorablement à ceux des autres provinces et d'autres pays membres de l'OCDE, et l'Ontario est une destination prisée des immigrants scolarisés. Cependant, il s'agit là d'une possibilité – la réussite est loin d'être certaine.

Toutefois, on n'a pas établi précisément les progrès que l'Ontario a réalisés jusqu'à maintenant en vue de répondre à ses besoins en matière de capital humain. Dans leur rapport publié récemment et intitulé *L'Ontario à l'ère de la créativité* (2009), Roger Martin et Richard Florida citent des estimations

¹ Cette place reposera tant sur la qualité que sur la quantité de capital humain. Les aspects relatifs à la qualité seront abordés dans une note de recherche ultérieure.

² Le développement des connaissances et des compétences de la main-d'œuvre actuelle renforcera également la compétitivité de la province. Cette question sera également abordée dans une note de recherche ultérieure.

canadiennes et américaines selon lesquelles au moins les deux tiers des emplois créés entre 2006 et 2016 nécessiteront des études postsecondaires. Comparant ce chiffre à la proportion d'Ontariennes et d'Ontariens de 18 à 24 ans qui étaient inscrits au collège ou à l'université en 2007, soit 40 p. 100, ils soutiennent que la province doit accroître considérablement le taux de participation aux études postsecondaires.

Un éditorial paru dans le numéro du *Toronto Star* du 28 février 2009 réitère ce point. Dans le contexte des occasions que présentait le budget de l'Ontario de 2009, le journal propose de faciliter l'accès aux études postsecondaires pour la population ontarienne, soulignant incidemment que seuls 40 p. 100 des Ontariennes et des Ontariens poursuivent de telles études.

La présente note de recherche aborde la confusion qui entoure la performance qu'affiche l'Ontario en matière d'éducation postsecondaire en regard de ses besoins futurs en matière de capital humain. Elle montre que l'interprétation la plus pessimiste de cette performance découle du fait que l'on assimile à tort le taux de participation aux études postsecondaires à la proportion de personnes qui ont fait des études postsecondaires.

En éliminant cette confusion, nous avons découvert que la province est dans une situation favorable, car la proportion de personnes qui ont fait des études postsecondaires correspond aux besoins prévus. Cependant, notre document se termine par une mise en garde : si la province est actuellement en bonne posture, l'avenir est loin d'être assuré à ce chapitre.

Proportion de personnes ayant fait des études postsecondaires

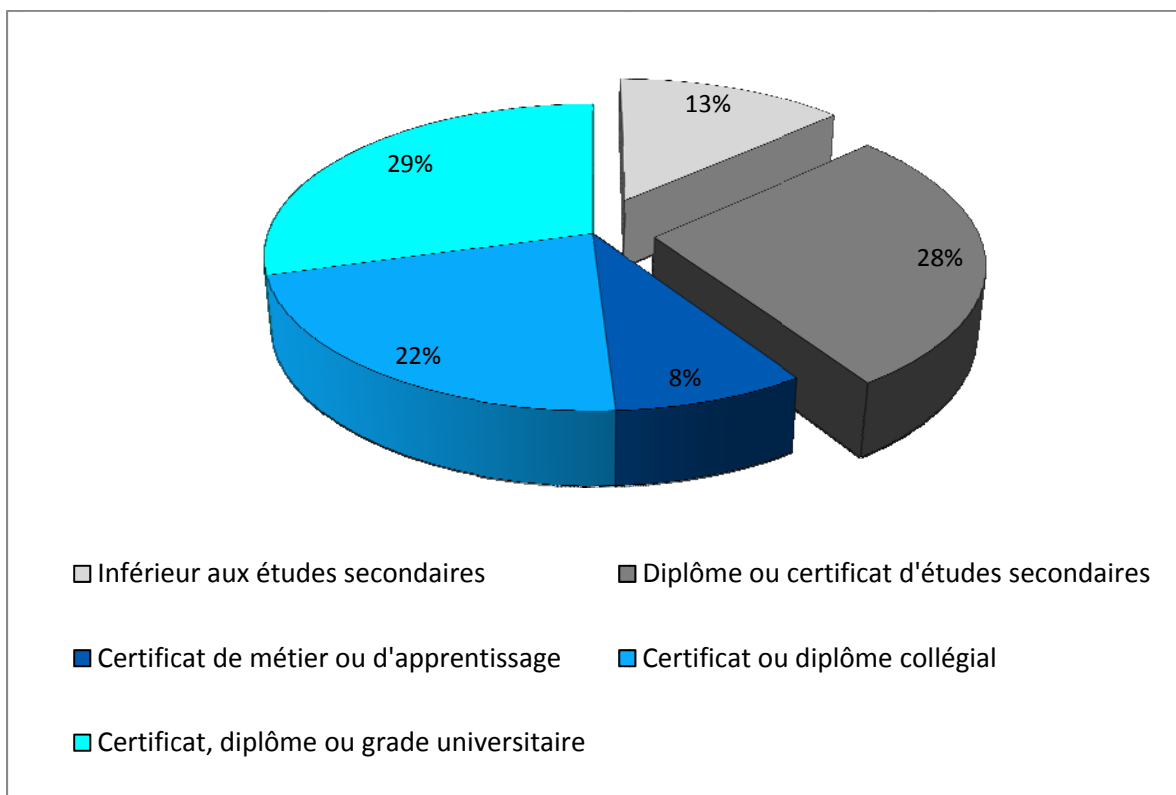
Le capital humain actuel dont dispose l'Ontario peut être assimilé à la proportion globale de personnes en âge de travailler qui ont fait des études postsecondaires. Idéalement, cette proportion devrait être établie en tenant compte de toutes les personnes ayant fait de telles études, sans égard à leur niveau de scolarité postsecondaire, y compris celles qui sont titulaires de plusieurs titres de compétences, par exemple, un diplôme collégial et un grade universitaire. Cependant, la plupart des ensembles de données dont on dispose comprennent uniquement le niveau de scolarité maximum atteint.

La figure 1 montre la proportion de personnes de 20 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires en 2006. Cette catégorie d'âge correspond aux catégories de recensement qui regroupent la population en âge de travailler.

Quarante et un pour cent des Ontariennes et des Ontariens de cette cohorte ont affirmé n'être titulaire d'aucun titre de compétences postsecondaires; 13 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires et 28 p. 100 avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires mais pas d'autres titres de compétences.

En d'autres mots, 59 p. 100 de la population ontarienne en âge de travailler a fait des études postsecondaires : 8 p. 100 a obtenu un certificat de métier ou d'apprentissage comme titre de compétences le plus élevé, 22 p. 100 un diplôme ou un certificat collégial et 29 p. 100 un certificat, un diplôme ou un grade universitaire.

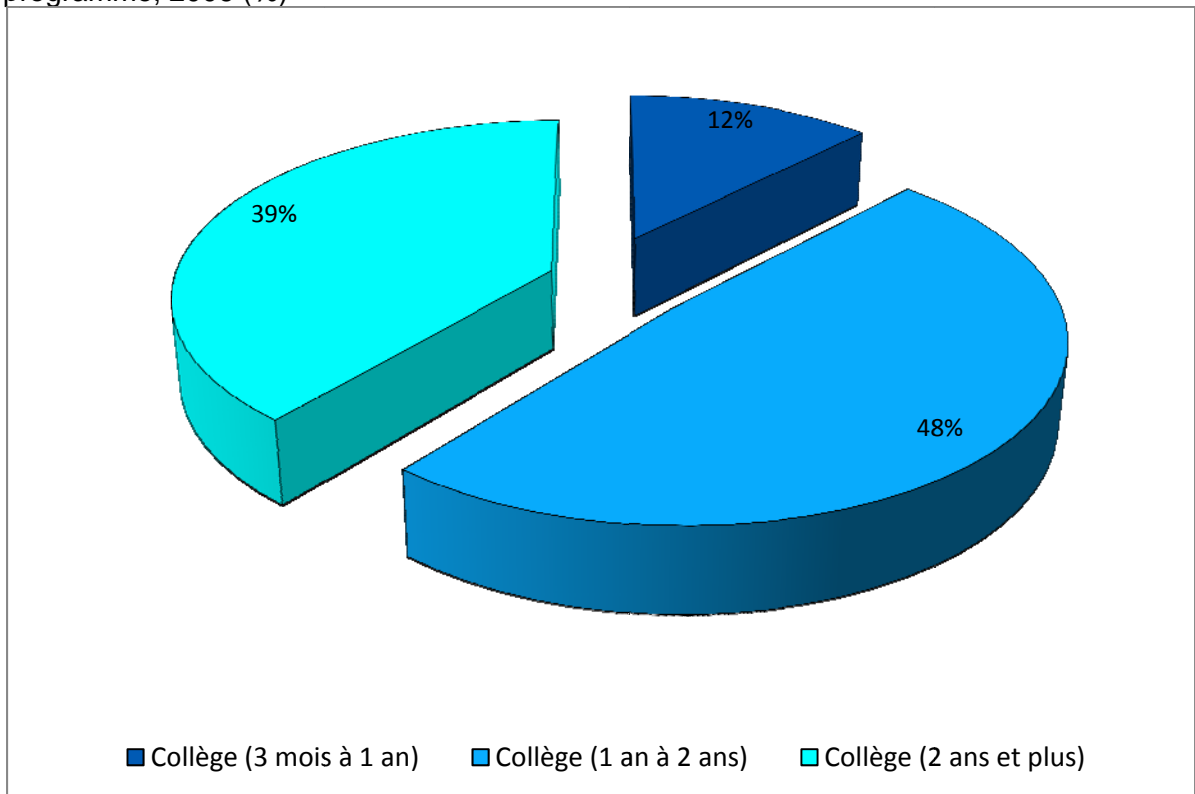
Figure 1. Niveau de scolarité le plus élevé atteint chez les 20 à 64 ans en Ontario, 2006 (%)



Source : Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*

Il est utile de désagréger les données de la figure 1 afin de montrer, à la figure 2, la répartition des diplômes et certificats collégiaux selon la durée du programme. Près de la moitié des titres de compétences ont été accordés pour des programmes d'un ou deux ans, 39 p. 100 pour des programmes de deux ans ou plus et 12 p. 100 pour des programmes de trois mois à un an. La plupart de ces titres ont été obtenus dans des collèges publics, mais ceux obtenus dans des collèges privés sont également inclus dans ces données.

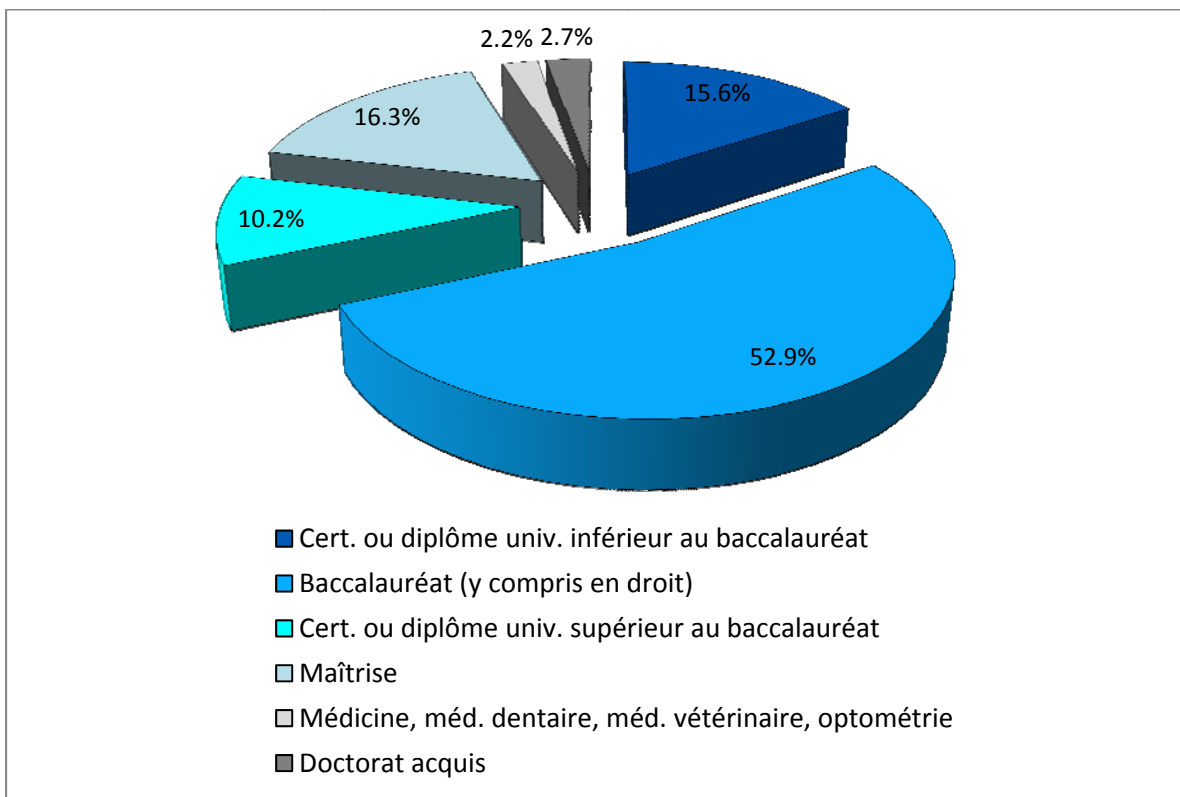
Figure 2. Répartition des diplômes et certificats collégiaux selon la durée du programme, 2006 (%)



Source : Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*

La figure 3 montre la répartition des certificats, diplômes et grades universitaires. La catégorie la plus importante, comme on pouvait s'y attendre, est celle des baccalauréats (y compris en droit), qui compte pour près de 53 p. 100 des titres de compétences universitaires. En deuxième place se trouvent les maîtrises, avec 16 p. 100, à égalité avec les certificats et diplômes de niveau inférieur au baccalauréat. Les certificats et diplômes de niveau supérieur au baccalauréat comptent pour 10 p. 100 du total. Les Ontariennes et Ontariens titulaires d'un doctorat acquis comptent pour 3 p. 100 de cette cohorte, et ceux qui ont un titre de compétences en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie comptent pour 2 p. 100.

Figure 3. Répartition des certificats, diplômes et grades universitaires selon le type, 2006 (%)



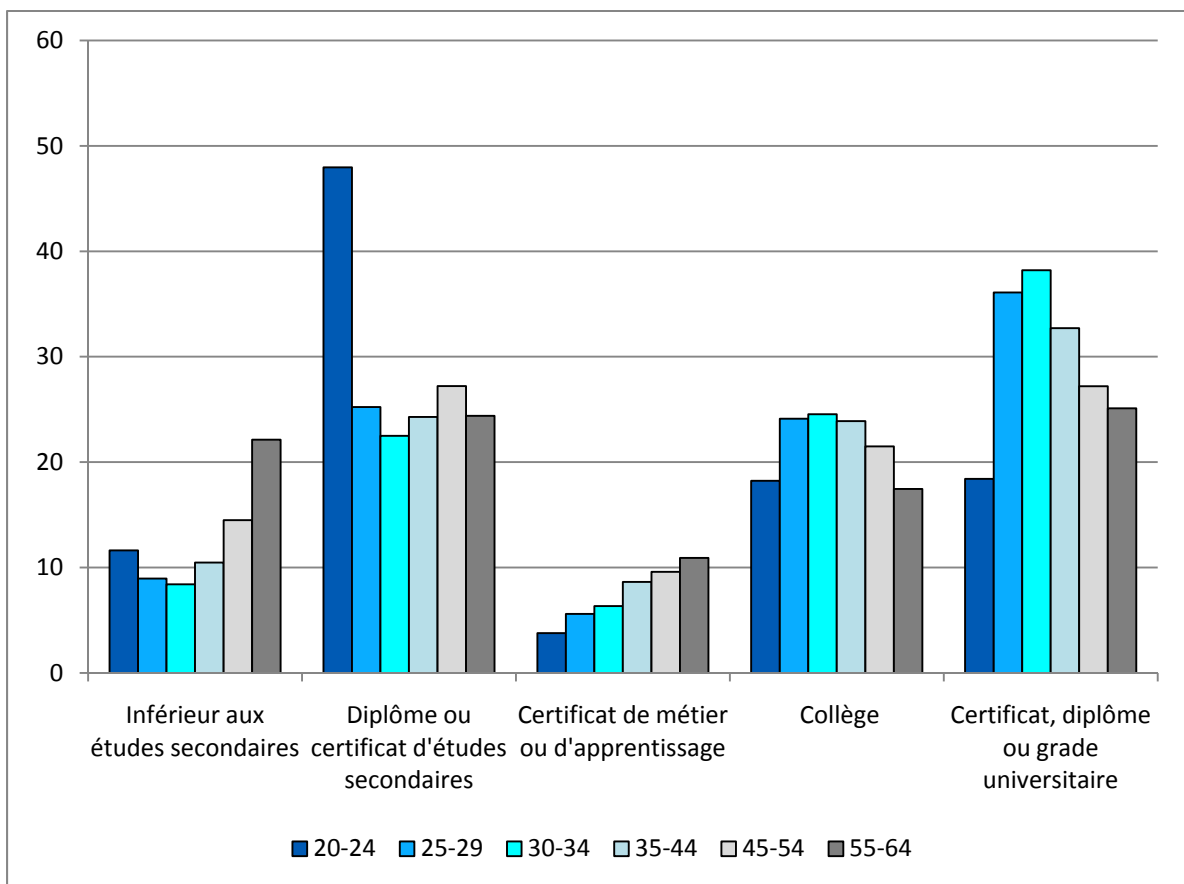
Source : Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*

La figure 4 montre qu'à une exception près, la proportion des personnes ayant fait des études postsecondaires a augmenté considérablement au fil des ans. Elle est plus élevée dans toutes les cohortes de personnes âgées de 25 à 54 ans que chez les 55 à 64 ans, le groupe le plus âgé. Dans le cas des collèges, cette

constatation vaut également pour les 20 à 24 ans. Toutes choses étant égales par ailleurs, le capital humain de l'Ontario croîtra donc au fur et à mesure que les travailleurs les plus âgés prendront leur retraite au cours des dix prochaines années.

L'exception en question a trait aux métiers et à la formation en apprentissage, la proportion de la population qui est titulaire d'un titre de compétences étant la plus élevée dans la cohorte la plus âgée et baissant progressivement dans les catégories d'âge inférieures. Ainsi, toutes autres choses étant égales, la proportion de la main-d'œuvre titulaire d'un titre de compétences en apprentissage ou dans un métier diminuera au fur et à mesure que les travailleurs les plus âgés prendront leur retraite.

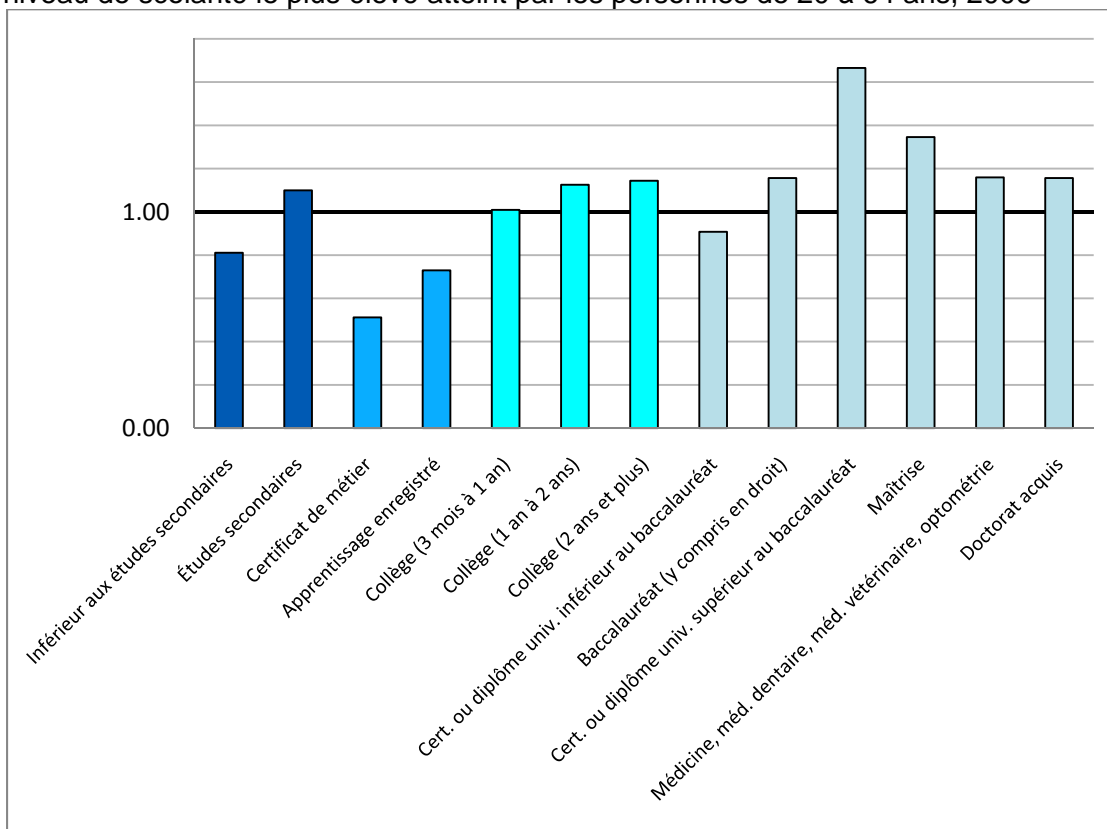
Figure 4. Niveau de scolarité le plus élevé atteint par la population ontarienne, selon diverses cohortes d'âge, 2006 (%)



Source : Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*

En soi, ces données ne sont pas très informatives, mais elles sont plus révélatrices dans le cadre d'une comparaison. La figure 5 montre le niveau de scolarité le plus élevé atteint par les 20 à 64 ans en Ontario par rapport au reste du Canada en 2006. Une valeur de 1,0 signifie qu'il n'y a aucune différence dans la catégorie en question; une valeur inférieure suppose un niveau de scolarité relativement moins élevé en Ontario, et une valeur supérieure un niveau de scolarité relativement plus élevé.

Figure 5. Comparaison entre l'Ontario et le reste du Canada concernant le niveau de scolarité le plus élevé atteint par les personnes de 20 à 64 ans, 2006



Source : Calculé à partir du *Recensement de la population de 2006* de Statistique Canada

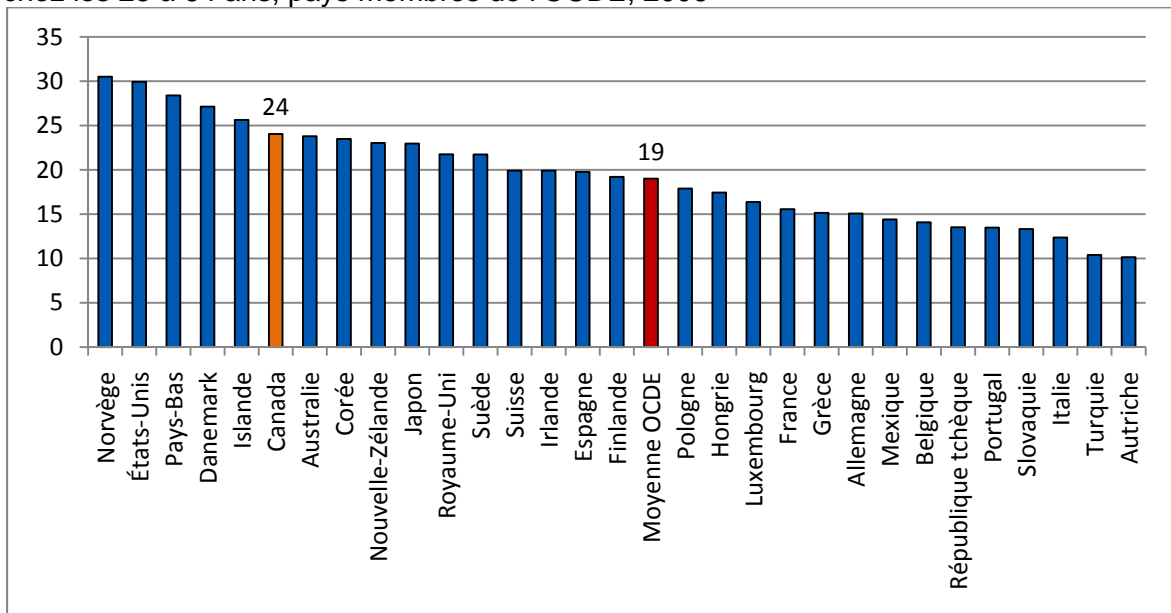
Le niveau de scolarité en Ontario, pour tous les titres universitaires autres que les certificats ou diplômes de niveau inférieur au baccalauréat, est plus élevé que dans le reste du Canada. L'écart le plus important se constate dans la catégorie relativement petite des certificats et diplômes universitaires de niveau supérieur au baccalauréat, puis dans celle des maîtrises. Il y a une proportion relativement plus élevée d'Ontariennes et d'Ontariens que de personnes du reste du Canada qui ont suivi des programmes d'un ou deux ans et des programmes de plus de

deux ans. Du côté des programmes collégiaux plus courts, il n'y a pas de différence notable. Font exception les personnes titulaires d'un certificat de métier ou d'apprentissage; la proportion d'Ontariennes et d'Ontariens qui ont ce niveau de scolarité est inférieure à celle que l'on constate dans le reste du Canada.

Comme l'Ontario doit livrer concurrence dans une économie mondiale, il est utile d'examiner la performance de la province dans un contexte international. Il s'agit toutefois d'une tâche complexe, car il est difficile de comparer les pays et les systèmes d'éducation³.

Il semble plus simple de comparer les pays quant aux données universitaires. La figure 6 montre le taux d'obtention d'un titre universitaire chez les 25 à 64 ans dans un certain nombre de pays membres de l'OCDE en 2006. On voit que le Canada est à peu près au même niveau que l'Australie, la Corée, la Nouvelle-Zélande et le Japon, mais derrière la Norvège, les États-Unis, les Pays-Bas, le Danemark et l'Islande. Première province canadienne à ce chapitre, l'Ontario se compare favorablement à ces pays de l'OCDE.

Figure 6. Taux d'obtention d'un diplôme tertiaire de type A (titre universitaire) chez les 25 à 64 ans, pays membres de l'OCDE, 2006



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation (2006)*

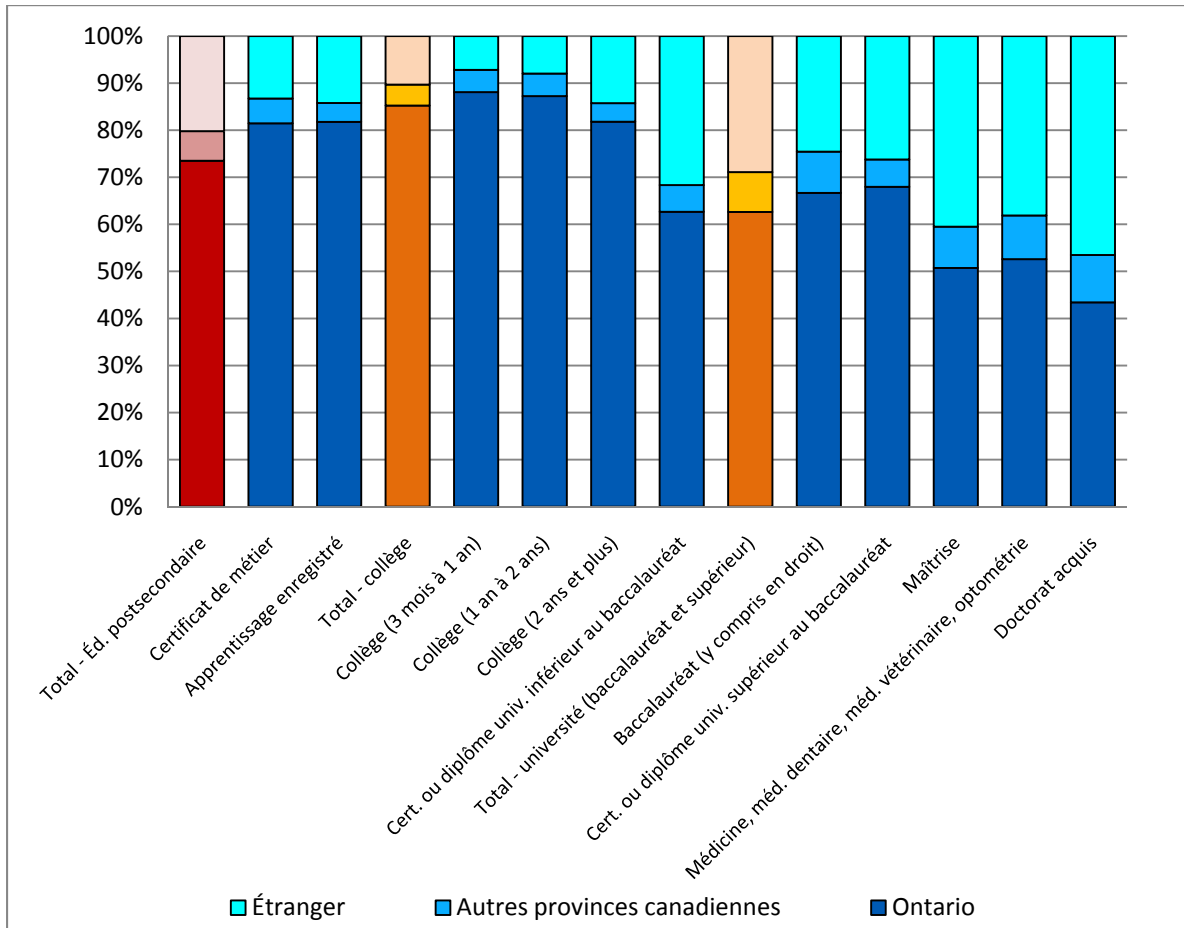
³ Voir AUCC (2007, p. 21-22) pour un exposé des contraintes relatives à l'utilisation de données de l'OCDE à des fins de comparaison.

En outre, les données de l'OCDE indiquent que le Canada l'emporte sur tous les autres pays de l'OCDE en ce qui concerne le niveau de scolarité non universitaire. Cette catégorie regroupe cependant un large éventail de titres de compétences, et la plupart des observateurs jugent peu pertinentes les comparaisons internationales fondées sur ces données. Des travaux sont en cours en vue de rendre ces données plus facilement comparables; il est donc préférable d'en interrompre l'évaluation en attendant que ces travaux soient terminés.

Une proportion élevée du capital humain de l'Ontario est importée. En 2006, 21 p. 100 des résidents de l'Ontario ont dit avoir obtenu leurs titres postsecondaires d'établissements étrangers, et 7 p. 100 ont déclaré les avoir obtenus d'établissements situés dans d'autres provinces. La C.-B rivalise avec l'Ontario quant à l'apport de l'immigration au capital humain du Canada, et ces deux provinces comptent un nombre beaucoup plus élevé d'immigrants que les huit autres provinces (COQES, 2009, tableau 1.1, p. 24).

Comme on pouvait s'y attendre, le lieu des études varie de façon marquée en fonction du type d'établissement postsecondaire. La figure 7 montre que les titres de métiers et d'apprentis ainsi que les certificats et diplômes collégiaux sont moins susceptibles d'avoir été obtenus à l'étranger. Par contre, les grades universitaires, particulièrement ceux qui nécessitent de longues études, étaient plus susceptibles d'avoir été obtenus dans un établissement étranger. En 2006, près de la moitié des titulaires de doctorat de l'Ontario ont obtenu ce grade à l'étranger.

Figure 7. Niveau de scolarité le plus élevé atteint par la population ontarienne âgée de 20 à 64 ans, selon le lieu des études, 2006



Source : Statistique Canada, *Recensement de la population de 2006*

L'importation de capital humain par l'immigration procure à l'Ontario une population scolarisée plus nombreuse qu'il serait possible de constituer sans apport externe, mais elle soulève des questions différentes sur le plan des politiques. Par exemple, de toute évidence, l'élaboration de politiques concernant l'éducation postsecondaire est étroitement associée aux politiques d'immigration, et on doit se demander si les titres de compétences postsecondaires des immigrants sont de qualité équivalente à ceux acquis en Ontario. Cette question ne se pose pas pour les titres obtenus dans les autres provinces canadiennes, mais elle est régulièrement soulevée dans le cas des immigrants étrangers. Que les différences qualitatives soient réelles ou simplement perçues comme telles par les employeurs, leur effet est le même : une proportion exagérée des

personnes titulaires de titres étrangers est sous-employée ou en chômage. Nous aborderons cette question dans le cadre d'études futures.

En résumé, l'Ontario entreprendra la décennie qui vient avec un capital humain relativement nombreux. Il arrive au premier rang des provinces pour ce qui est du niveau global de scolarité, et il occupe une place favorable au sein des pays membres de l'OCDE. En outre, le fait qu'une plus forte proportion des membres des cohortes les plus jeunes aient fait des études postsecondaires signifie que toutes choses étant égales par ailleurs, la proportion de la population en âge de travailler qui affichera une scolarité postsecondaire croîtra nécessairement.

Or, le niveau de scolarité postsecondaire n'est pas le seul facteur qui compte. Au cours des dix prochaines années, les nouveaux arrivants sur le marché du travail représenteront une autre source de capital humain. Si l'on suppose que les politiques d'immigration demeureront relativement inchangées, une grande partie de ces nouveaux arrivants auront reçu leur formation ailleurs. Cependant, la plupart seront des Ontariennes et Ontariens qui auront suivi des programmes d'études postsecondaires en Ontario.

Taux de participation aux études postsecondaires

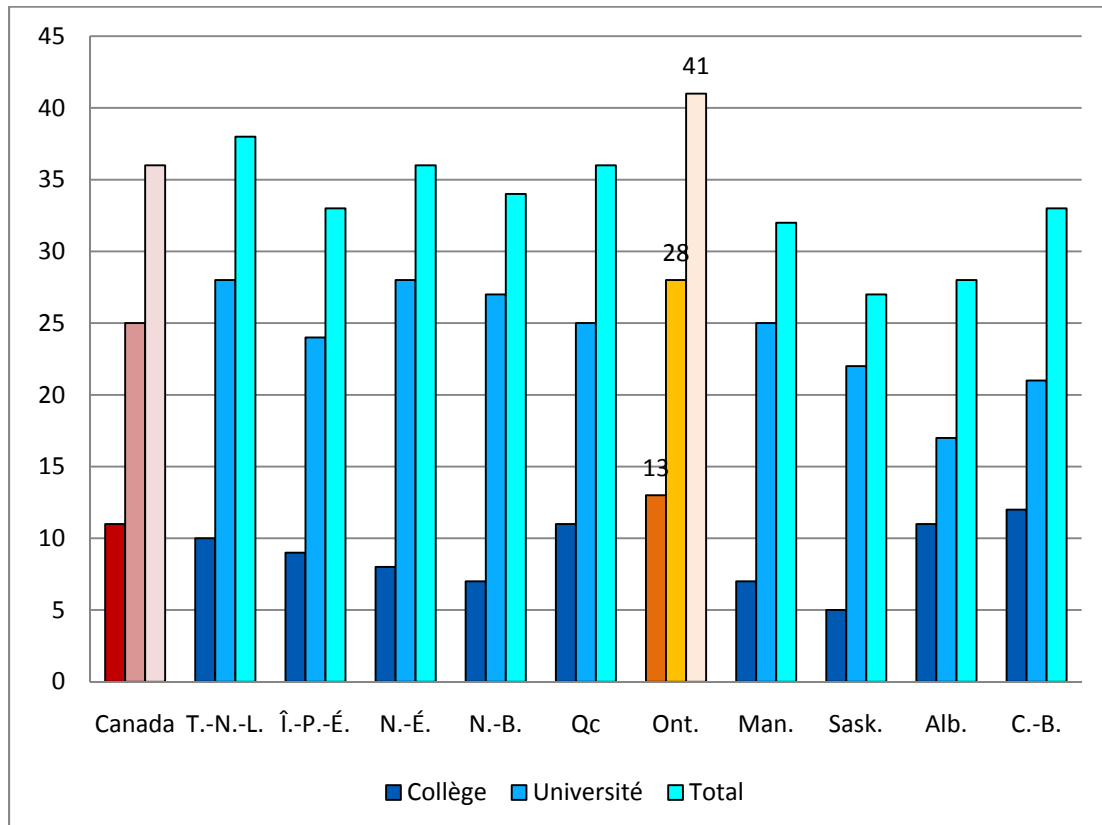
Il n'existe pas de cohorte d'âge évidente pour le calcul du taux de participation aux études postsecondaires. Le numérateur est l'effectif équivalent à plein temps des programmes postsecondaires faisant partie d'une catégorie d'âge précise, et le dénominateur est la population totale de cette catégorie d'âge. Pour assurer la correspondance avec les données du recensement, nous définissons le taux de participation pour la cohorte des 20 à 24 ans. Malheureusement, il n'existe pas de données publiques concernant les personnes inscrites à des programmes d'apprentissage selon l'âge; nous pouvons donc examiner uniquement les taux de participation collégiale et universitaire.

En 2006, le taux de participation aux études postsecondaires en Ontario, selon cette définition, s'élevait à 41 p. 100 : 28 p. 100 pour les universités et 13 p. 100 pour les collèges (COQES, 2009, tableau 1.5, p. 32).

Comme dans le cas des données concernant le pourcentage de la population ayant fait des études postsecondaires, ces chiffres ne veulent pas dire grand-chose en soi; ils sont plus révélateurs dans le cadre de comparaisons. La figure 8 montre le taux de participation collégiale et universitaire chez les 20 à 24 ans pour le Canada et les provinces, en 2006. Le taux global de participation qu'affiche l'Ontario est le plus élevé au pays. Le taux de participation

universitaire, qui s'établit à 28 p. 100, est semblable à celui de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse. Le taux de participation collégiale, qui est de 13 p. 100, est le plus élevé au Canada.

Figure 8. Taux de participation collégiale et universitaire chez les 20 à 24 ans, Canada et provinces, 2006



Source : Statistique Canada et Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 2007. *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, n° de catalogue 81-582-XIF, Ottawa.

Une comparaison entre l'Ontario et des pays étrangers quant aux taux de participation aux études postsecondaires soulève les mêmes questions que dans le cas du niveau de scolarité pour ce qui est des données. Cette comparaison est particulièrement difficile dans le cas de l'éducation non universitaire, mais elle l'est aussi au chapitre de l'éducation universitaire. Par exemple, une étude récente de l'Association des universités et collèges du Canada (2007, graphique 1.20, p. 21) illustre la différence dans le classement international qui peut découler d'un léger changement de cohorte. Comme nous l'avons déjà mentionné, des travaux sont en cours en vue de rendre ces

données plus comparables; il est donc sage de ne pas interpréter ces données en attendant que ces travaux soient terminés.

En résumé, le bassin global de capital humain semble augmenter à un rythme qui permettra à l'Ontario de demeurer compétitif par rapport aux provinces et aux pays étrangers qui sont les chefs de file à cet égard. Soulignons toutefois que cette conclusion s'avérera uniquement si la place du Canada au classement reste relativement inchangée à l'issue des travaux en cours en vue de faciliter les comparaisons internationales. On suppose également que l'indicateur pertinent de la compétitivité est le taux global de participation aux études postsecondaires et non des indicateurs distincts pour les études universitaires et non universitaires.

Une méprise à éviter

L'analyse que nous proposons dans les sections précédentes contribue à éviter une méprise que l'on commet souvent lorsqu'on tente de déterminer si l'Ontario répond à ses besoins en matière de capital humain pour la nouvelle économie.

Comme nous l'avons souligné, il est vrai que 41 p. 100 des Ontariennes et Ontariens âgés de 20 à 24 ans étaient inscrits au collège ou à l'université en 2006. Cependant, il est vrai également que la même année, 40 p. 100 des Ontariennes et Ontariens de cette catégorie d'âge étaient déjà diplômés d'un programme d'études postsecondaires (figure 4). Dix-huit pour cent étaient des diplômés collégiaux, 4 p. 100 étaient titulaires d'un certificat d'apprenti ou de métier et 18 p. 100 avaient obtenu un certificat, un diplôme ou un grade universitaire.

Il semblerait, d'après ces chiffres, que la proportion d'Ontariennes et d'Ontariens qui avaient de 20 à 24 ans en 2006 et qui auront fait des études postsecondaires dépassera 80 p. 100. Or ce simple calcul ne tient pas compte du fait qu'il y a un double comptage, par exemple. Ainsi, une partie des personnes affirmant détenir un certificat ou diplôme collégial sont également inscrites à un autre programme collégial ou universitaire⁴. Ce calcul néglige également le fait qu'une partie des étudiantes et étudiants inscrits au collège ou à l'université en 2006 ne termineront pas leur programme.

⁴ Cependant, elles étudient en vue d'obtenir un deuxième titre de compétences postsecondaires, de sorte que le double comptage ne représente pas nécessairement un problème.

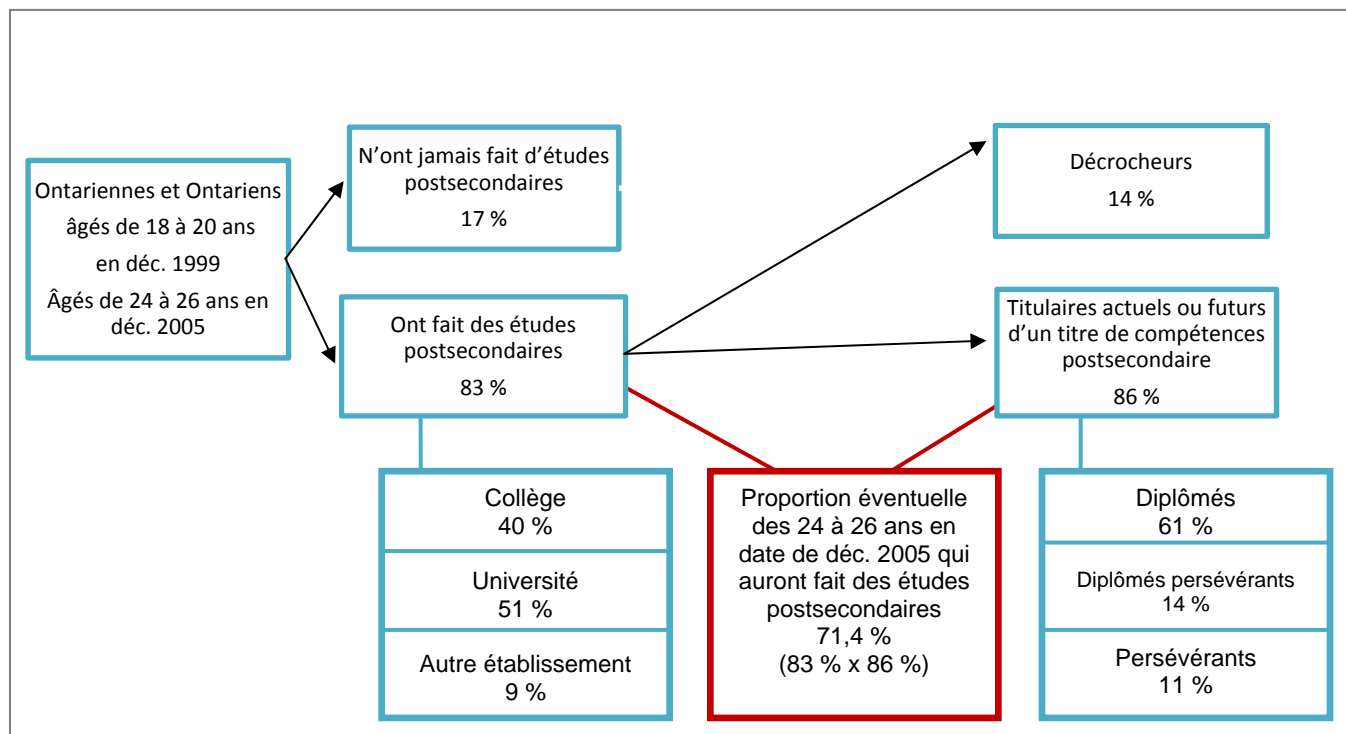
Nous ne pouvons donc pas établir avec précision la proportion d'Ontariennes et d'Ontariens âgés de 20 à 24 ans en 2006 qui auront fait des études postsecondaires en 2009, mais il est possible de déterminer un intervalle plausible. Ainsi, il est raisonnable de supposer que les 25 à 34 ans auront essentiellement terminé leurs études postsecondaires, et la figure 4 montre le niveau de scolarité le plus élevé de cette cohorte en 2006. Plus des deux tiers des personnes de ce groupe ont dit être titulaires d'un titre postsecondaire : 6 p. 100 sont titulaires d'un certificat d'apprenti ou de métier, 24 p. 100 d'un certificat ou diplôme collégial et 37 p. 100 d'un certificat, diplôme ou grade universitaire. Les taux de participation augmentent depuis quelques années, de sorte que la proportion des personnes qui auront fait des études postsecondaires sera plus élevée chez les 20 à 24 ans que chez les 25 à 34 ans. Ainsi, une proportion des deux tiers peut constituer un seuil.

L'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) fournit des données directes sur les décisions et les résultats en matière d'études postsecondaires. Les participants à l'EJET-B ont été interrogés pour la première fois en décembre 1999, alors qu'ils avaient 18 ans. Puis ils ont été interrogés à nouveau au 2002, 2004 et 2006. Ces données représentent donc une mesure directe des choix que les étudiantes et étudiants ont faits au fil des ans concernant leur éducation et d'autres aspects.

La figure 9 montre les résultats de l'EJET pour l'Ontario. Parmi les répondants, 83 p. 100 ont fait des études postsecondaires et 17 p. 100 n'en ont pas faites. Parmi ceux qui en ont faites, un peu plus de la moitié ont fréquenté l'université, 40 p. 100 le collège et 9 p. 100 d'autres établissements d'enseignement postsecondaire. Parmi les personnes qui ont fait des études postsecondaires, 14 p. 100 ont décroché, 61 p. 100 ont obtenu leur diplôme puis ont mis fin à leurs études, 14 p. 100 ont obtenu leur diplôme puis ont poursuivi leurs études dans un autre programme et 11 p. 100 n'avaient pas encore terminé leur programme.

Ces données montrent que la proportion de personnes ayant fait des études postsecondaires en Ontario s'élève à 71,4 p. 100 (83 p. 100 de 86 p. 100), mais elle pourrait être légèrement inférieure si certains persévérants ne terminent pas leurs études et n'obtiennent pas ainsi d'autres titres de compétences.

Figure 9. Proportion de personnes ayant fait des études postsecondaires selon les données de l'EJET-B, 2006



Source : Tiré de Shaienks et Gluszynski (2007)

À partir de ces données, on peut obtenir un intervalle des proportions probables d'Ontariennes et d'Ontariens âgés de 20 à 24 ans en 2006 qui auront fait des études postsecondaires. Ce taux n'est pas inférieur au taux de 67 p. 100 chez les 25 à 34 ans, et il est inférieur à 80 p. 100 car ce chiffre ne tient pas compte du double comptage et des décrocheurs. La proportion d'environ 70 p. 100 que propose l'EJET se situe dans cet intervalle.

En résumé, il est raisonnable de s'attendre à ce que 70 p. 100 des Ontariennes et des Ontariens qui étaient âgés de 20 à 24 ans en 2006 obtiennent au moins un titre de compétences postsecondaire. En outre, il faut tenir compte du fait qu'en règle générale, les immigrants ont un niveau de scolarité supérieur à celui des Canadiennes et des Canadiens non immigrants (COQES, 2009, tableau 1.3, p. 29). Ainsi, si l'on suppose que les deux tiers des nouveaux emplois nécessiteront effectivement une éducation postsecondaire, et si la proportion globale de personnes qui ont fait des études postsecondaires représente une mesure pertinente de compétitivité, l'Ontario semble en bonne posture, et il se trouve dans une situation enviable car il a le loisir de s'attarder aux questions touchant la *qualité* de l'éducation.

Conclusion

Jusqu'à présent, notre analyse est relativement optimiste. Le capital humain actuel de l'Ontario et le taux de participation aux études postsecondaires de sa population se comparent favorablement à ceux des territoires concurrents. En outre, la province est une destination prisée des migrants scolarisés d'autres régions du Canada et de l'étranger.

Cependant, il y a lieu de souligner la compétitivité potentielle de l'Ontario car un certain nombre de facteurs pourraient nuire à sa prospérité. Du côté de la demande, la hausse future du taux de participation devra être attribuable de façon disproportionnée à des groupes de la population qui sont actuellement sous-représentés dans l'éducation postsecondaire. Il sera difficile d'accroître la participation de ces groupes car on comprend moins bien que dans le cas des participants traditionnels les facteurs qui interviennent dans leur décision de fréquenter ou non les établissements d'enseignement postsecondaire, et encore moins les politiques à adopter pour influencer sur ces facteurs de façon positive.

Pour réussir, les étudiantes et étudiants de ces groupes nécessitent habituellement des services de soutien spécialisés. Ce besoin est évident dans le cas des étudiantes et étudiants ayant un handicap, mais il existe également chez d'autres groupes sous-représentés, et de pareils services sont parfois coûteux. Les universités et les collèges de l'Ontario ont réalisé des progrès considérables en vue de rendre les campus, programmes et cours mieux accessibles aux étudiantes et étudiants non traditionnels. Pour aller encore plus loin dans cette voie, il faudra puiser à des sources de financement spéciales.

La plus grande inquiétude, toutefois, se situe du côté de l'offre. Trop souvent, on suppose d'emblée que les collèges et les universités pourront accueillir toutes les personnes qualifiées qui présentent une demande d'admission et leur donner une éducation de qualité. Ce point de vue n'est pas déraisonnable sur le plan de l'accessibilité; en effet, on n'a constaté au cours des dernières années peu d'obstacles à la participation qui sont attribuables à l'offre⁵. Cependant, cette situation pourrait être en voie de changer, particulièrement dans la région du grand Toronto, où les hypothèses les plus prudentes laissent croire que la demande de places dans les établissements menace de dépasser l'offre (COQES, 2009, p. 35). Si ces contraintes se concrétisent, l'Ontario aura de plus en plus de difficulté à répondre à ses besoins croissants en capital humain.

⁵ Voir Drewes (2008), qui tente de déterminer les obstacles à la participation aux études postsecondaires qui sont attribuables à l'offre.

Il est encore plus difficile d'analyser l'hypothèse selon laquelle il sera possible de maintenir la qualité de l'éducation malgré la hausse de l'effectif, surtout à cause de l'absence d'indicateurs rigoureux qui permettraient d'évaluer cette qualité. Les indicateurs traditionnels tels que le rapport étudiants-professeurs ou le financement par étudiant EPT donnent à penser que cette qualité baisse progressivement. Si cette conclusion est avérée, l'Ontario aura de plus en plus de peine à répondre à ses besoins en matière de capital humain dans la nouvelle économie. Cependant, les mesures d'intrants sont généralement considérées comme étant imparfaites en tant qu'indicateurs de qualité, et il reste beaucoup à faire avant de tirer des conclusions définitives.

Le COQES continuera d'étudier ces facteurs relatifs à la demande et à l'offre.

Bibliographie

Association des universités et collèges du Canada. 2007. *Tendances dans le milieu universitaire – Volume 1 : Effectifs*, Ottawa.

Drewes, Torben. 2008. *L'accessibilité au système d'éducation postsecondaire de l'Ontario : Analyse comparative interprovinciale*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. 2009. *Rapport d'étude et programme de recherche – deuxième publication annuelle*, Toronto.

Martin, Roger L., et Richard Florida. 2009. *L'Ontario à l'ère de la créativité*, Toronto, Martin Prosperity Institute, Rotman School of Management, Université de Toronto.

Shaienks, Danielle, et Tomasz Gluszynski. 2007. *Participation aux études postsecondaires : diplômés, persévérants et décrocheurs, résultats de l'EJET, 4^e cycle*, Statistique Canada, 81-595-MIF2007059.

The Toronto Star, « Opportunity in Ontario Budget » (éditorial, 28 février 2009), consulté le 6 août 2009. Sur Internet : <http://www.thestar.com/comment/article/594419>.



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario